

Bouqu'info



www.boultsursuippe.fr

n°149

**AOUT
2018**

Plan canicule

Comme chaque année, la mairie recense les personnes à risques en cas de fortes chaleurs. Si vous êtes dans ce cas ou si vous connaissez quelqu'un de concerné, merci de nous le signaler grâce au coupon disponible dans le hall de la mairie ou sur le site internet de la commune : www.boultsursuippe.fr.

Pensez à vous hydrater régulièrement et à éviter de sortir quand il fait très chaud.



FORTE CHALEUR :



Retransmission sur écran géant à la salle des fêtes de la finale de foot 2018

Agenda

03 août : Marché gourmand

07 septembre : Carrefour des associations

07 septembre : Marché gourmand

15 et 16 septembre : Fête patronale

22 septembre : Loto

05 octobre : Marché gourmand



Fermeture du secrétariat de mairie du 13 au 18 août et les samedis 11 et 25 août
Fermeture de l'agence postale du 13 au 26 août



Etat civil



Naissances

Corentin Jean Bernard
BONNOMET né le 24 mai 2018

Hanaé Amanda RIGAUX
née le 20 juin 2018

Mariages

Laure Françoise VAJA DA CONCESSDO et Yann André René GOURNET mariés le 02/06/2018.

Tatiana Angélique Rachel SETERA et Frédéric Richard Manuel Henri VIDAL-FACAL mariés le 09/06/2018.

Delphine Annie Colette GROC et Grégory Yves Henri COLMONT mariés le 30/06/2018.

Ludivine Claire Jeanne BOURSIGAUX et Benjamin Alexandre Baptiste DUCAS mariés le 30/06/2018.

Informations pratiques

Recensement militaire

Recensement militaire pour les jeunes (garçons et filles) de 16 ans. Se présenter au secrétariat de mairie muni du livret de famille et de sa pièce d'identité.

Luttons contre la PYRALE DU BUIS

La pyrale du buis est bien partie pour ravager tous les buis d'Europe.

Nous avons constaté plusieurs contaminations de ce papillon nocturne sur les buis de notre village.

Il est important que chacun soit attentif.

La pyrale du buis provoque énormément de dégâts car elle se reproduit plusieurs fois par an et la jeune chenille passe l'hiver sans problème et dévore toutes les feuilles de l'arbuste.

Pour l'éviter il importe de lutter lorsque l'insecte est au stade de chenille.

- Lutte préventive :

Piégeage des papillons avec un piège à phéromones (efficace on en trouve dans les jardinerie) ou une bassine d'eau avec du produit vaisselle et éclairée pendant la nuit.

- Lutte mécanique :

Prélevez les chenilles à la main (non urticantes) et les détruire.

- Lutte microbiologique :

Elle est très efficace et pas dangereuse pour la nature. Il faut traiter au moins 4 fois par an avec le « bacillus thuringienus » (produit que l'on trouve dans les jardinerie).

- Lutte chimique en dernier recours.

Traitement avec un produit à base de « pyretrinoïdes » (bien lire la notice, attention aux abeilles).

La commune a traité les buis autour de l'église : ils ne sont pas beaux mais les chenilles sont mortes et les plantes vont repousser.

ALORS SOYONS VIGILANTS ET CITOYENS.

Lutte contre l'Ambroisie

Plante exotique envahissante et au pollen très allergisant, l'ambroisie accroît sa présence sur le territoire métropolitain. La lutte contre sa prolifération représente un enjeu de santé publique.

En raison de sa présence observée dans la Marne, un arrêté préfectoral du 9 juillet 2018 impose l'élimination systématique de l'ambroisie dès son repérage par le propriétaire, le locataire, l'exploitant ou le gestionnaire du terrain.

Cette destruction, qui concerne également les domaines des collectivités territoriales, doit s'accompagner d'actions visant à empêcher la repousse des plants.

Plus d'information : Agence régionale de santé – Léa GRAINCOURT 03 26 69 05 59

Respect des règles de bon voisinage

Il est interdit de brûler à l'air libre ses **déchets verts**, comme l'ensemble de ses **déchets ménagers**.

Brûler ses déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

Inscriptions sur la liste électorale

L'inscription sur les listes électorales est une démarche volontaire.

Pour cela deux solutions :

- Soit venir en mairie remplir le formulaire correspondant, muni de sa carte d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Soit télécharger le formulaire sur internet et le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie avec les justificatifs.

Aucune inscription ne se fait automatiquement sauf pour les jeunes de 18 ans.

Concrètement, une personne qui vient d'emménager dans la commune doit s'inscrire sur les listes pour pouvoir voter à Boulton sur Suippe. De même, une personne qui est radiée de son ancien lieu de domicile, doit venir s'inscrire pour pouvoir voter sinon elle ne pourra plus voter nulle part.

Les citoyens non français, ressortissants de l'Union Européenne, peuvent s'inscrire sur les listes suivantes :

- celle relative à l'élection des représentants français au parlement européen
- celle relative aux élections municipales

2 formulaires distincts sont alors à compléter. N'hésitez pas à venir vous renseigner en mairie.

Les inscriptions se font entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre de chaque année.

Crottes de chiens

La réglementation et le civisme obligeant les propriétaires de chiens à ramasser les déjections canines, la commune met à leur disposition gratuitement des CROTINETTES (sacs pour ramasser les déjections canines). Vous pouvez venir chercher les sacs aux horaires d'ouverture de la mairie ou nous contacter au :

03.26.03.30.55 ou mairie.boultonsuisippe@wanadoo.fr



Les sacs vous seront délivrés au trimestre.



Benne à verre

L'utilisation des bennes à verre (collecteurs) mises à disposition sur le domaine public doit s'effectuer entre 9h00 et 19h00 afin de ne pas gêner les riverains. (Arrêté n° 2017- 41 Bruits occasionnés par l'utilisation des bennes à verre).



Défibrillateur

Le défibrillateur est maintenant positionné sur le côté gauche de la mairie en face de l'entrée de l'école maternelle. Nous vous invitons à venir constater son nouvel emplacement.

Collecte des ordures ménagères du 15 Août 2018

Nous vous informons que la collecte du mercredi 15 Août (férié) aura lieu normalement. Merci de sortir les bacs la veille.

Ouverture de la bibliothèque municipale

C'est grâce à plusieurs bénévoles que nous pouvons enfin vous proposer une bibliothèque, non pas pour concurrencer la médiathèque de Bazancourt mais en complément.

Nous ouvrons les portes de notre bibliothèque municipale en ce début septembre afin de permettre à tous et à toutes d'avoir la possibilité de se documenter ou de se divertir.

De nombreux livres pour tous les âges vous y attendent, avec la possibilité de les emprunter ou de les lire sur place.

Les horaires d'ouverture seront affichés dans le hall de la Mairie.

TRAVAUX sur le lotissement du Paradis

Dans le cadre des travaux de rénovation des voiries, la Communauté urbaine va procéder à la rénovation de la rue des Bleuets et de la partie haute de la rue des Marguerites, à partir du **lundi 3 septembre**, pour une durée estimée à 5 semaines.

Durant l'ensemble des travaux, des restrictions de circulation seront mises en places afin d'assurer la sécurité du personnel et des usagers.

Aux abords des travaux, la circulation et le stationnement seront interdits. Sous réserve des possibilités techniques, seuls les riverains seront autorisés à circuler en dehors des heures de travail, afin d'accéder à leurs stationnements privés.

Bruits dans les propriétés privées

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuses à gazon, à moteur thermique, tronçonneuses, bétonnières, perceuses sont autorisés aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30

Les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Visite des sociétés ADM CRISTANOL & GIVAUDAN samedi 13 octobre 2018

Dans le cadre d'une opération Journée Porte Ouverte des sociétés ADM, CRISTANOL & GIVAUDAN le samedi 13 octobre 2018, les personnes intéressées doivent venir s'inscrire en Mairie munies de leurs cartes d'identité.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site internet de la commune www.boultsursuippe.fr ou vous rendre en mairie.

Monde associatif

Carrefour des associations

Le carrefour des associations aura lieu à la salle des fêtes de Boulton le 7 septembre 2018 de 17h30 à 20 h. Cet événement vous permettra de rencontrer les associations et d'échanger avec les dirigeants et les membres.

Vous pourrez également vous inscrire aux différentes activités pour l'année.

Boultontrain

Comptant sur votre participation les Boultontrain vous rappellent les dates des manifestations à venir :

- samedi 22 septembre : loto
- mercredi 31 octobre : Halloween
- samedi 17 novembre : soirée beaujolais

Festivement les Boultontrain

Cours de musique

Pour la rentrée 2018/2019 seront proposés des cours de : piano / synthétiseur / guitare sèche et électrique / basse / batterie / chant collectif adultes / chant individuel adultes et enfants.

Les jours de cours et horaires seront à définir le jour du forum des associations avec chaque professeur.

Atypik'ART

L'association Atypik'ART (association de créateurs, artistes, artisans de Champagne Ardenne et Picardie) entame sa 4^{ème} année d'existence.

Nous sommes fiers du succès rencontré auprès du public à chacun de ses événements.

Nous serons présents au Carrefour des associations de Boulton sur Suippe le 7 septembre à 17h30. Ce sera ainsi l'occasion de vous présenter notre association et d'échanger avec vous. Sachez que vous pouvez y adhérer, devenir bénévole, sponsor, partenaire.....

Notre Assemblée Générale aura lieu le 13 octobre prochain, toute personne peut y assister.

Enfin, nous vous donnons rendez-vous pour nos manifestations de fin d'année :

- La 5^{ème} édition de sa Journée des Fées Main, spéciale Noël, qui se déroulera le dimanche 4 novembre 2018 de 9h à 18h à Guignicourt (02190),
- Un marché de Noël, les samedi 8 décembre (de 14h à 22 h) et dimanche 9 décembre (de 10h à 18h) à la salle des fêtes de Boulton sur Suippe,
- Et TOUTE L'ANNEE, le dernier dimanche de chaque mois de 9h à 13h, Marché Gourmand et Artisanal à St Etienne sur Suippe.

(Nos coordonnées : atypikart@gmail.com et 06 85 88 98 10)

Familles Rurales

Les associations Familles Rurales de Bazancourt/Boulton sur Suippes vous proposent un service d'aide à votre domicile afin de vous soulager dans vos tâches quotidiennes

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter, le bureau de **Familles Rurales** :

- Bazancourt Filature, espace socio-culturel: Tel : 03.26.49.72.66.

Permanences les lundis, mardis et mercredis matins.

Nous travaillons en collaboration avec le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (Le CLIC). Il réalise pour vous toutes les démarches administratives et la constitution de dossiers de demandes d'aides financières. (Caisse de retraite, Mutuelles, conseil Général.....) CLIC du Nord Rémois : 03.26.05.74.19.

Mairie
03.26.03.30.55 @ www.boultoursuipe.fr mairie.boultoursuipe@wanadoo.fr Lundi au Vendredi : 15h30 à 18h00 Samedi : 09h00 à 11h30 Fermée le Mercredi

Agence Postale Communale
03.26.03.35.90 Lundi : 08h30 à 11h55 Mardi et Jeudi : 15h00 à 17h25 Vendredi : 15h00 à 17h55 Samedi : 08h45 à 12h00

Cimetière
Lundi au Vendredi : 9h00 à 16h00 Week-end : 10h00 à 17h00 (Hiver) et jours fériés : 09h00 à 19h00 (Eté)

Assistante sociale (Florence STOURBE)	
Permanence le 3 ^{ème} Jeudi du mois à la Mairie 03.26.03.30.55	Witry les Reims 03.26.89.04.18

Paroisse Sainte Marie de la Suipe (L'abbé Coly)	
Permanence le Samedi matin de 9h30 à 11h00	03.26.48.72.05

Centre Est de la DEA (ex SIVOM : gestion de l'eau et de l'assainissement)
03.26.04.42.50

Déchèteries	
Warmeriville Route du Mesnil Lepinois	Mardi et Vendredi : 09h00 à 12h00 Lundi, Mercredi, Jeudi et Samedi : 14h00 à 17h00
Bazancourt Chemin de la cave de Pomacle	Mercredi, Jeudi et Samedi : 09h00 à 12h00 Mardi et Vendredi : 14h00 à 17h00

Infirmières		
ERBISTI Sandrine (à côté d'Intermarché) 46, rue Jean Jaurès - Bazancourt	Sur RDV à domicile et au cabinet	06.65.00.60.58
DONET Anne et BELANE Séverine 5 route de Reims – Isles sur Suipe	Sur RDV uniquement	06.35.96.64.54
E. DECELLE C. ROMAIN Maison Médicale 4 rue de l'Égalité - Bazancourt	Du Lundi au Samedi : sur RDV à partir de 6h sans RDV de 13h à 14h pour les prises de sang venir à 13h	03.26.03.81.77 06.67.73.35.28
Sidonie Delangle , Stéphanie Leroy, Virginie Roesch 8 avenue pierre honoré Simonnet 51110 Warmeriville	permanence de 6h45 à 7h, de 7h45 à 8h et de 11h à 11h30, le soir sur rdv	07.71.10.47.98

Médecins de garde - Week-end et jours fériés	
Cabinet médical de Boul sur Suipe	03.26.03.89.75
Cabinet médical de Warmeriville	03.26.03.59.59
Cabinet médical de Bazancourt	03.26.03.31.21

Pharmacies de garde - Veuillez téléphoner avant de vous rendre à la pharmacie		
<i>Pour connaître la pharmacie de garde, le week-end, vous pouvez appeler le : 3237</i>		
Tous les Lundis soirs	Ouldyahoui - Witry les Reims	03.26.97.14.92
Tous les Mardis soirs	Deboeur-Galland – Bazancourt	03.26.03.31.19
Tous les Mercredis soirs	Le Val des Bois – Warmeriville	03.26.03.83.45
	Berehouc-Biard – Bethenville	03.26.03.76.54
	Parisel-Pruvost – Pontfaverger	03.26.48.72.14
Tous les Jeudis soirs	Denis Varnier - Witry les Reims	03.26.97.11.77
Tous les Vendredis soirs	Herrscher-Robert - Cernay les Reims	03.26.07.13.10

S.A.M.U	Faire le 15
----------------	-------------

POMPIERS	Faire le 18
-----------------	-------------

Compte rendu du Conseil Municipal du 3 juillet 2018

Délib n° 2018-15 : Désignation d'un délégué à la protection des données (DPD)

Le conseil, après en avoir délibéré avec 11 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions, décide de désigner Monsieur Yann MARCHAND en tant que délégué à la protection des données (DPD) plutôt que d'adhérer au Centre de Gestion de la Meurthe-et-Moselle.

Délib n° 2018-16 : Echange de parcelles entre Monsieur PETIT Jean-Marie et la commune

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, avec 17 voix pour,

- donne son accord pour échanger la parcelle AB 56 d'une surface de 3 a et 20 ca, située le long du chemin rural n° 35 de Boulton à Bazancourt et longeant la propriété de M PETIT Jean-Marie, propriétaire, contre la parcelle AA 274 d'une surface d'1 a et 88 ca, située au coin de la rue du Pavé et de la ruelle dite de Derrière les Grange, appartenant à la commune de Boulton sur Suippe,
- précise que l'échange se fait sans soulte et que les frais notariés et de géomètre ainsi que toutes les démarches administratives liés à cet échange, seront pris en charge par Monsieur PETIT,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Délib n° 2018-17 : Vente du photocopieur MPC 2050 à la commune de Saint Etienne sur Suippe

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, avec 14 voix pour et 3 voix contre,

- donne son accord pour vendre le photocopieur Ricoh MPC 2050 N° V2284702451 (acheté 1,20 € à la société Ricoh), à la commune de Saint Etienne sur Suippe pour la somme de 200 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Délib n° 2018-18 : Avis sur la création d'une liaison routière entre la RD31 et la RD74 (Pomacle/Boulton sur Suippe)

Cette déviation a pour but d'éviter que les camions ne passent dans l'agglomération.

Or, le projet présenté implique que des camions passeront encore rue de Saint Etienne et rue Saint Roch et rendra le carrefour de la boulangerie particulièrement dangereux.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, avec 12 voix pour, 3 contre et 2 abstentions, émet un avis **défavorable** au projet présenté en l'état puisqu'il implique encore le passage de camions dans la commune de Boulton sur Suippe.

Délib n° 2018-19 : Mise en place du Compte Epargne Temps (CET)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 17 voix pour, autorise le Maire à mettre en place un Compte Epargne Temps dans la collectivité pour les agents communaux.

Délib n° 2018-20 : Avis sur l'épandage des boues issues du projet de méthanisation « Methabaz »

La commune de Boulton sur Suippe est concernée par l'épandage des boues qui seront issues de la méthanisation (projet « Methabaz » sur Bourgogne-Fresne). Il craint que les habitants subissent de nouvelles nuisances olfactives.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, avec 17 voix pour, émet un avis **défavorable** à l'épandage des boues issues du projet de méthanisation sur le territoire de la commune de Boulton sur Suippe.

Délib n° 2018-21 : Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

Le Conseil Municipal de la Commune de Boulton sur Suippe, après en avoir délibéré, avec 17 voix pour,

- décide de modifier le temps de travail d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème à temps non complet (32 h hebdomadaires actuellement) et de le passer à 35 h hebdomadaires à compter du 1er septembre 2018,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget communal.

Délib n° 2018-22 : Renouvellement de la convention de partenariat avec le CLIC du Nord Rémois arrivant à échéance

Après délibération, le Conseil, 17 voix pour,

- approuve la convention de partenariat avec le CLIC du Nord Rémois,
- autorise le Maire à signer ladite convention.

Délib n° 2018-23 : Remplacement de la secrétaire chargée de l'accueil qui sera en congé maternité fin octobre

Après délibération, le Conseil, avec 17 voix pour,

- autorise la création d'un poste en CEC d'une durée hebdomadaire de 35 heures pendant 1 an ou le recrutement en CDD en seconde option.
- fixe la rémunération au SMIC,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes inhérents à ce dossier (contrat, convention, renouvellement éventuel...),
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Informations diverses

*Remerciements des associations pour les subventions allouées :

- Prévention Routière,
- Anciens Combattants,
- A la Croisée des Jeux,
- Association des Parents d'Elèves,
- Familles Rurales.